

DROITS DE LA PERSONNE

Le Canada est partie à 21 des 34 traités (conventions, pactes et protocoles) des Nations Unies relatifs aux droits de la personne. Il est signataire de six des huit principaux instruments, soit le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT). Le Canada n'est pas partie au Second protocole facultatif au PIDCP visant l'abolition de la peine de mort ni à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le gouvernement fédéral consulte actuellement les provinces et les territoires en vue d'obtenir leur appui pour la ratification, au moment opportun, de la Convention relative aux droits de l'enfant.

En plus des traités adoptés par les Nations Unies, il existe un certain nombre d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, soit des déclarations, des codes et des ensembles de règles minimales. Par exemple, la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe (CSCE) a consacré une grande partie de ses travaux à la dimension humaine dès l'adoption de l'Acte final de Helsinki, en 1975. Le document de Copenhague est le dernier élément d'une série de documents visant à réunir les normes en matière de droits de l'homme. Bien que ces instruments ne lient pas les États parties, ils établissent une norme minimale qu'ils sont censés s'employer à respecter.

Rapports présentés par le Canada en vertu des conventions de l'ONU sur les droits de l'homme

En vertu d'un certain nombre de traités des Nations Unies sur les droits de l'homme, le Canada doit soumettre des rapports périodiques sur les mesures qu'il prend pour remplir ses obligations. Le deuxième rapport du Canada en vertu du PIDCP a été examiné par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en novembre 1990. Le prochain rapport ne doit être soumis qu'en 1994. Le deuxième rapport du Canada en vertu du PIDESC a été soumis aux Nations Unies en juillet 1991 et sera probablement examiné par le Comité du PIDESC en 1992. Les neuvième et dixième rapports exigés par la CIEDR ont été étudiés en mars 1990 par le Comité du CIEDR. Le prochain rapport doit être présenté en novembre 1991. Le troisième rapport du Canada en vertu de la CEDEF devait être remis à l'ONU en janvier 1991, mais il lui sera soumis d'ici là